

TROUVEZ VOTRE PROCHAIN ALTERNANT

FORMATIONS SERVICES À LA PERSONNE



VOUS RECHERCHEZ UNE PERSONNE POUR :



- Accompagner et sécuriser les enfants
- Veiller à prodiguer les soins nécessaires
- Favoriser et encourager l'enfant dans son autonomie

CAP AEPE

Accompagnant Éducatif Petite Enfance

- **Durée** : 1 an ou 2 ans
- **Rythme** : 2 jours en école / 3 jours en entreprise



- Réaliser des activités liées à l'hygiène et au confort de la personne
- Surveiller l'état de santé et intervenir en conséquence
- Distribuer et accompagner à la prise de repas

BAC PRO ASSP

Accompagnement, Soins et Services à la Personne

- **Durée** : 2 ans
- **Rythme** : 2 jours en école / 3 jours en entreprise



- Analyser les besoins de l'utilisateur afin de proposer des prestations et services appropriés
- Assurer la gestion administrative, comptable et ressources humaines
- Participer à la démarche qualité et à l'animation d'équipe

BTS SP3S

Services et Prestations de Secteurs Sanitaire et Social

- **Durée** : 2 ans
- **Rythme** : 2 jours en école / 3 jours en entreprise

AIDE À L'EMBAUCHE

Bénéficiez de **6 000 €** d'aide de l'État pour un apprenti de **moins de 30 ans**.

EXONÉRATION DE CHARGES

Exonération totale ou partielle de cotisations sociales.

AIDE POUR RQTH

Bénéficiez d'une aide supplémentaire de l'**Agefiph** entre **1 000 et 4 000 €** pour un travailleur handicapé.

COMMENT RECRUTER UN ALTERNANT ?

Identifier votre besoin

- Intitulé du poste
- Descriptif des activités confiées à l'apprenant
- Lieu d'exécution de la mission
- Personne chargée du tutotrat (pourquoi pas vous ?)

S'inscrire auprès de l'OPCO de votre domaine d'activité, si ce n'est pas déjà le cas

- www.quel-est-mon-opco.francecompetences.fr

Recruter un candidat

- Contactez-nous ! Le **Campus Sud des Métiers** vous accompagne pour votre recrutement en vous proposant des **profils validés** et **répondant à vos besoins**
- Ou transmettez-nous votre offre directement sur notre site :
www.campussuddesmetiers.com/entreprises/offres-emploi-alternance/
Nous vous contactons pour en discuter !

Contractualiser votre recrutement

- Au Campus Sud des Métiers nous établissons le **contrat d'alternance** et la **convention de formation** : il ne vous reste qu'à les transmettre à votre OPCO ou à nous mandater pour qu'on le fasse pour vous

LE SAVIEZ-VOUS ?

La **taxe d'apprentissage** est un impôt versé par les entreprises destiné à **financer le développement des formations en apprentissage et la formation initiale**.

Pour une partie de cet impôt, **vous pouvez décider de son attribution** aux établissements de formation de votre choix. **Jouez la proximité et réalisez un investissement d'avenir en la versant aux établissements habilités du Campus Sud des Métiers !**

IFPS
Institut de Formation
Pharmacie Santé

CSM
Campus Sud des Métiers



Margot Guy
margot.guy@cote-azur.cci.fr
06 59 61 01 99

Campus Sud des Métiers
13 avenue Simone Veil, 06 200 Nice

Qualiopi
processus certifié 
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- Actions de formation
- Bilans de compétences
- Actions de formation par apprentissage
- Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience